

catégorie; il faut seulement évaluer la quotité et l'emploi des revenus en espèces produits par les deux autres au profit temporaire du Cercle.

Les magasins, placés dans le pourtour extérieur de l'édifice, seraient au nombre de seize; chacun d'eux serait surmonté d'un entresol. Ce n'est pas exagérer le prix locatif de chacun de ces magasins que de le porter à une moyenne de deux mille francs par année. A ce taux, les seize magasins produiraient annuellement un revenu de trente deux mille francs que, par une prudente réserve, afin de parer aux non-valeurs et aux diverses réparations, il convient de réduire à trente mille francs. Notons dès ce moment cette somme; nous en trouverons ultérieurement l'utile emploi, d'abord pour créer un fonds de réserve, et plus tard pour alimenter l'amortissement.

Les revenus produits par le Cercle proviendraient : des annuités payées par chaque associé, du produit des cartes et des billards, et de quelques autres moyens moins importants de recettes.

La quotité de chaque annuité serait de cent francs. Cette somme paraîtra peu élevée si l'on considère quels agréments et quels avantages offrirait la société d'élite et les distractions nombreuses et variées réunies dans cette institution. Les sociétaires trouveraient dans la bibliothèque un choix de bons livres sur la littérature, les sciences et les arts; cette collection s'augmenterait chaque année de tous les ouvrages remarquables qui seraient publiés. Les salons de lecture contiendraient les meilleures publications périodiques et les principaux journaux français et étrangers. Plusieurs vastes salons seraient consacrés à la musique, à la conversation, ou à des collections de tableaux et d'objets d'art. Des salles de billard complèteraient les moyens de distraction et de plaisir mis à la disposition des associés. Enfin, une salle serait consacrée aux expositions industrielles ou artistiques, et, chaque année, le Cercle pourrait donner un bal et quatre concerts. Tout sociétaire recevrait